

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de la statue-menhir du Rech
découverte sur la commune de LA SALVETAT-PEYRALÈS (Aveyron)**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 12 mars 2019,
VU l'attestation fournie par M. Charles CHAMBERT, en date du 23 juillet 2020, portant adhésion à l'inscription,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

- statue-menhir du Rech

en dépôt à la médiathèque Jean Boudou de la commune de La Salvetat-Peyralès (Aveyron) et appartenant à M. Charles CHAMBERT, demeurant Le Rech, 12440 La Salvetat-Peyralès.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au dépositaire.

Article 3 : le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le - 9 SEP. 2020

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

- 9 SEP. 2020

Annexe à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du.....
de la statue-menhir du Rech découverte sur la commune de La Salvetat-Peyralès (Aveyron) et conservée sur
la commune de La Salvetat-Peyralès (Aveyron).

Description	Statue-menhir masculine sculptée dans un micaschiste porphiroïde. Le personnage dont sont représentés les bras, les mains, les jambes et les pieds, porte ce qui est interprété comme une chevelure dans le dos, ce qui serait un cas unique pour une statue-menhir masculine. Il est muni d'un fourreau atypique à grand anneau maintenu par un baudrier que l'on peut observer sur toutes les faces et d'une ceinture. Ce monument est l'un des plus éloigné de l'aire principale des statues-menhirs rouergates.	
Datation	Néolithique final / Chalcolithique (3500-2500 avant notre ère)	
Matériau & technique	Micaschiste porphiroïde gravure	
Dimensions H x l x ep	1,63 m x 0,60 m x 0,30 m	

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques
de la statue-menhir du Puech de Naudène (Haute-Vergne)
découverte sur la commune de MOULIN-MAGE (Tarn)**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 12 mars 2019,

VU l'attestation fournie par M. Christian CAUQUIL, propriétaire, en date du 22 juillet 2020, portant adhésion à l'inscription,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant, décrit sur la fiche annexée au présent arrêté :

- statue-menhir du Puech de Naudène (Haute-Vergne)

conservée sur la commune de Lacaune (Tarn) et appartenant à M. Christian CAUQUIL, demeurant à Haute-Vergne 81230 Lacaune.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le - 9 SEP. 2020

Le Préfet de Région

Étienne GUYOT

Annexe à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques en date du... - 9 SEP. 2020
de la statue-menhir du Puech de Naudène (Haute-Vergne) découverte sur la commune de Moulin-Mage et
conservée sur la commune de Lacaune (Tarn).

Description	Le personnage (masculin ?) est décrit par deux jambes non jointives et deux bras non symétriques dont l'un tient un fourreau à anneau ; sa tête est délimitée par un léger bourrelet et son visage marqué par les yeux, le nez et trois traits de tatouage. Il porte une ceinture à boucle rectangulaire en creux. Une natte de cheveux est visible dans le dos, entre les omoplates.	
Datation	Néolithique final/Chalcolithique (3500-2500 avant notre ère)	
Matériau & technique	grès gravure et sculpture	
Dimensions H x l x ep	1,23 m x 0,54 m x 0,13 m	